



Commune de Cartigny

**Séance du Conseil municipal du 23 janvier 2017
PROCES-VERBAL**

Présent-e-s :	I. Dubouloz, Présidente P.-Y. Christen, Y. Cogne, C. Curchod, F. George, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusée :	S. Gisler
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance et excuse Mme Gisler.

La présidente présente ses bons vœux pour 2017 aux conseillers municipaux et à leur famille. Elle a également une pensée pour Jacqueline Cocquio, actuellement hospitalisée, à qui elle propose d'envoyer une carte de bon rétablissement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016

Le procès-verbal du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Y. Cogne, arrivé en cours de séance.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente demande si les conseillers municipaux ont des remarques relatives aux décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG du 30 novembre 2016 relatives à l'octroi par le Fonds intercommunal d'une subvention pour :

- Construction de la nouvelle halle de curling
- Reconstruction du Théâtre de Carouge

La présidente note que les conseillers municipaux n'ont pas de remarques concernant ces décisions.

- Les conseillers municipaux sont invités à la course des conseillers municipaux, le 29 avril 2017, dans le cadre de la 40^e course pédestre « A travers le coteau » -Bernex.

- Les jetons de présence des séances de commissions 2016 seront remis aux conseillers municipaux en fin de séance.
- La présidente note que le projet de lettre adressée en réponse aux membres du bureau du Conseil municipal d'Avully concernant la création d'une commission « Inter-Champagne » ne suscite pas de remarques. Elle sera donc envoyée ainsi.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

- Mme Walthert fait savoir que la Fondation Culture & Rencontre organisera, à l'occasion de ses 30 ans, cinq manifestations qui se dérouleront entre février et juin 2017. Elle met à disposition le programme détaillé.

4. Délibération relative à un crédit d'engagement de 160'000 F pour l'acquisition d'une balayeuse type Azura Flex MC 210 pour la voirie

M. Loeffel note tout d'abord que le titre de la délibération ne correspond pas exactement à ce qui a été voté dans le cadre du budget. Au-delà de ce détail, il constate que l'offre n'est plus valable, à moins qu'elle ait été renouvelée entre-temps. Il aimerait également s'assurer que plusieurs offres ont bien été demandées.

Mme Zäch assure que cette offre est toujours valable et que d'autres offres avaient été demandées en amont.

Mme Zäch ajoute que l'ancienne balayeuse continue à être utilisée en attendant la nouvelle, mais qu'elle sera ensuite revendue à la commune de Chancy.

M. George aimerait comprendre pour quelle raison la délibération porte sur une somme de 160'000 F et l'offre sur une somme de 157'169,60 F.

Mme Zäch indique que la somme de 160'000 F ne sera pas nécessairement dépensée en entier. Elle ajoute que la commune disposait de plusieurs offres au moment où la dépense a été inscrite au budget. Une fois celui-ci voté et le choix finalisé, il s'est avéré que le coût serait un peu moins cher.

Arrivée de M. Cogne.

M. George aimerait également comprendre si les options supplémentaires mentionnées dans l'offre sont comprises dans les 157'169,60 F.

Mme Lörtscher constate que ces options ne sont pas comprises dans les 157'169,60 F.

Mme Zäch ajoute que la dépense ne dépassera pas les 160'000 F.

M. George comprend que les options supplémentaires ne vont donc pas être prises.

Mme Zäch peut apporter le détail de l'achat pour la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme Curchod demande s'il y a eu une négociation d'achat.

Mme Zäch confirme qu'il y a eu des demandes d'offres et une négociation d'achat.

Mme Curchod demande quel est le nombre d'heures d'utilisation de la balayeuse par année.

Mme Zäch répond qu'elle est utilisée environ 3 jours par semaine toute l'année. Il faut se rendre compte que la balayeuse est obsolète et que, un jour, une collaboration pourrait être envisagée avec une autre commune. Il a donc paru nécessaire d'avancer avec ce dossier.

Mme Zäch ajoute qu'elle peut apporter plus de détails à la prochaine séance du CM. Toutefois, cet achat a déjà fait l'objet de discussions au sein de la commission des finances dans le cadre du budget et ces questions auraient dû être posées lors de l'approbation du budget en novembre dernier.

La présidente constate que tout un travail a été fait en amont. Différentes offres ont été reçues et c'est l'offre retenue qui est aujourd'hui soumise au Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de 160'000 F destiné à l'acquisition d'une balayeuse type Azura Flex MC 210 pour le service de la voirie.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense prévue de 160'000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 62.00.331.51 « amortissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2022.*
4. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 160'000 F afin de permettre l'acquisition de ce bien.*

5. Délibération relative à un crédit d'étude et de réalisation de 261'000 F pour divers travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *D'ouvrir un crédit d'étude et de réalisation de 261'000 F pour divers travaux d'aménagements routiers dans le village de Cartigny et le hameau de La Petite-Grave.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*

3. D'amortir la dépense prévue de 261'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 62.00.331 « amortissements des crédits d'investissements » du patrimoine administratif » de 2018 à 2027.
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 261'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude et de ces travaux.

6. Délibération relative à un crédit d'engagement de 100'000 F pour la réalisation de divers travaux de mise en conformité de la salle communale sise rue du Pré-de-la-Reine 7

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de 100'000 F pour divers travaux de mise en conformité de la salle communale sise rue du Pré-de-la-Reine 7.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense prévue de 100'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 62.00.331 « amortissements des crédits d'investissements » du patrimoine administratif de 2018 à 2027.*
4. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 100'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

7. Délibération relative à un crédit d'engagement de 140'000 F pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'école primaire de Cartigny, sise rue du Trabli 5

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement de 140'000 F pour la réalisation de divers travaux de rénovation de l'école primaire de Cartigny, sise rue du Trabli 5.*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir la dépense prévue de 140'000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 62.00.331 « amortissements des crédits d'investissements » du patrimoine administratif de 2018 à 2027.*

4. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 140'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

8. Délibération relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour le regroupement de nos divers locaux sur un seul site destiné au service de la voirie se situant au chemin de la Passe, rue du Trabli, rue du Pré-de-la-Reine et rue des Trois-Fontaines

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

5. *De procéder à une étude pour le regroupement de nos divers locaux destinés au service de la voirie sur un seul site, se situant au chemin de la Passe, rue du Trabli, rue du Pré-de-la-Reine et rue des Trois-Fontaines.*
6. *D'ouvrir au Maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.*
7. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
8. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
9. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.*
10. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 30'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.*

9. Délibération relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *De procéder à une étude pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*

4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 30'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.*

10. Délibération relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour la valorisation de la parcelle 2206 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12, en raison de la vétusté

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *De procéder à une étude pour la valorisation de la parcelle 2206 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12, en raison de sa vétusté.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 30'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.*

11. Délibération relative à un crédit d'étude de 30'000 F pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26, en raison de la vétusté

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 11 voix, soit à l'unanimité

1. *De procéder à une étude pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26, en raison de sa vétusté.*
2. *D'ouvrir au Maire un crédit de 30'000 F destiné à cette étude.*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.*
6. *D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 30'000 F afin de permettre l'exécution de cette étude.*

12. Rapports de commission

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires du 17 janvier 2017

M. Cogne quitte la salle du Conseil municipal, ayant un conflit d'intérêt.

La présidente propose d'allouer 3'000 F au poste du « Coup de cœur 2017 » pour l'association « Graine d'Affection ».

La proposition d'allouer 3'000 F au poste de coup de cœur 2017 pour l'association « Graine d'Affection » est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. Cogne revient dans la salle du Conseil municipal.

13. Propositions et questions

- Mme Zäch rappelle que le film « Demain » sera projeté le 16 mars 2017 à 19h00 à la salle communale. Il sera suivi par un débat avec des invités et un petit en-cas de la région.
- M. Cogne note que le Conseil municipal a parlé de la mise en place de limitations de vitesse et d'interdictions de tourner lors de la précédente séance. Il avait lui-même évoqué le fait que la vitesse soit limitée à 60 km/h devant la « cave à patate », un endroit dangereux et où les enfants traversent. M. Cogne a l'impression que cela n'apparaît pas dans le procès-verbal.

Mme Zäch a déjà évoqué ce point avec la DGT. Elle constate également que le procès-verbal mentionne bien, en page 5, une demande de limitation à 60 km/h de la part de M. Cogne.

- M. George revient sur le point 2 du rapport de la commission sociale et voit, dans les comptes finaux de la transformation du studio de la paroisse pour l'accueil des requérants, qu'il y a des surcoûts. Il aimerait savoir comment ils vont être ventilés.

La présidente répond qu'il n'y a pas de demande de la paroisse de la Champagne. Elle prendra à sa charge les surcoûts liés aux travaux.

M. Cogne demande s'il faut comprendre que des volontaires sont venus s'occuper des volets et que le Café de Cartigny les a nourris.

Mme Bolle de Paoli indique qu'ils ont dû payer des pizzas pour les volontaires qui sont venus.

M. Cogne trouve très sympa qu'il y ait eu des volontaires.

La présidente précise que des apprentis du CFPT, anciennement CEPTA, sont venus travailler et qu'ils leur ont payé à manger.

Mme Zäch signale qu'Hassan, réfugié somalien, hébergé dans l'appartement du Temple avec son épouse Fatoum, travaille maintenant tous les matins avec la commune. Cette nouvelle équipe dynamique a déjà repeint tous les sous-sols de la salle communale.

Mme Bolle de Paoli ajoute que Fatoum travaille aux cuisines scolaires à midi. Il faut préciser que ce sont des stages d'intégration. Il n'est pas possible de les rémunérer sinon l'Hospice général leur déduit ce montant de leur rente. En tout cas, ils sont très heureux de faire connaissance avec les cartignois.

- La présidente remercie Mme Bolle de Paoli qui a organisé la visite de la Fondation Partage qui était très intéressante à découvrir.

La présidente lève la séance à 21h05.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Annexe

Rapport de la commission des affaires sociales et scolaires

1. Accueil de Mme Laurence Cogne qui vient nous présenter l'association « Graine d’Affection » :

Laurence et Yves Cogne font partie des 6 membres fondateurs de cette petite association qui a pour but de :

-Soutenir et promouvoir des associations s’occupant d’enfants en bas âge, orphelins, rejetés ou abandonnés par leur famille, dans une approche respectueuse de leur dignité et leur prodiguer des soins, de l’affection et des attentions en adéquation avec leurs besoins.

-Soutenir et promouvoir des associations qui, par leurs actions, contribuent à faire reconnaître les droits fondamentaux des enfants.

L’association décide en fonction de ses possibilités de la forme de cette aide et choisit les associations concernées, conformément aux buts fixés.

L’association apporte son soutien à la fondation AMI qui œuvre en Equateur en venant en aide à la petite enfance défavorisée avec notamment, sa réalisation « La maison des Enfants ». Un couple anime la vie de cette maison dans laquelle une pédagogie active inspirée de l’Institut Pikler est appliquée. Les actions de la Fondation Ami en faveur de la petite enfance défavorisée s’articulent sur quatre axes prioritaires afin de répondre aux objectifs poursuivis, à savoir l’accueil d’enfants défavorisés, de 0 à 4 ans, et la diffusion dans le pays de l’approche de la Fondation en faveur de ces enfants et de leurs familles, dans le but d’éviter le placement des enfants dans un foyer.

1^{er} axe : L’accueil des enfants en difficultés

C’est celui de l’ouverture de la Maison des Enfants pendant la journée, à des enfants de la région en situation d’extrême difficulté, dont les familles vivent temporairement en situation de détresse. Apporter un soutien temporaire à ces enfants et à leur famille évite souvent que la situation ne continue à s’aggraver et permet un accompagnement nécessaire à une reconstruction des liens familiaux et sociaux.

2^{ème} axe : Le suivi

Les assistantes sociales d’AMI suivent des familles (actuellement 40) dans lesquelles ont été réinsérés des enfants qui avaient été accueillis au foyer. Ces enfants sont suivis jusqu’à leur majorité.

3^{ème} axe : Le travail en amont

C’est celui du travail de prévention auprès des communautés indigènes dans le but de sensibiliser la population à l’importance des soins à apporter aux enfants, tant sur le plan nutritionnel qu’affectif. Il s’agit d’un programme de soutien aux jeunes enfants et à leurs familles très défavorisées. Ce travail de prévention a comme objectif de limiter les abandons et une éventuelle institutionnalisation des enfants.

4^{ème} axe : La reconnaissance et la diffusion

Dans ses statuts, la Fondation a, outre l’accueil des enfants à la Maison des Enfants, une mission importante, celle de la diffusion de son approche relative à la petite enfance défavorisée. Cette dernière se traduit par l’organisation et l’intervention lors de conférences, la publication de divers documents et l’organisation et l’animation d’ateliers et de séminaires.

L'association « Graine d’Affection » organise un repas de soutien, une fois par année ainsi que divers petits événements. La totalité des fonds récoltés est reversée à l’association.

La commission sociale s’est montrée enthousiaste par la présentation de cette association et par le projet soutenus en Equateur et nous vous proposons d’allouer la somme de Frs 3'000.- au poste de Coup de cœur 2017 pour l’association « Graine d’Affection ».

2. Accueil de Monsieur Werner Schlegel, président de la paroisse de la Champagne :

Monsieur Schlegel nous présente les comptes finaux de la transformation du studio de la paroisse pour l’accueil des requérants. Voir décompte annexé.

Le conseil de la paroisse de la Champagne se dit content de la collaboration avec la commune dans la réalisation de ce projet.

Monsieur Schlegel nous parle du désir de communiquer autour de ce projet réalisé afin de sensibiliser les autres petites communes au fait qu’il est possible d’apporter sa participation et son engagement en faveur de l’accueil de requérants même dans les petites communes comme la nôtre et avec des moyens restreints. Une communication ultérieure se fera prochainement autour de cette collaboration paroisse-commune-Hospice Général et une soirée de remerciements pour les volontaires et les autorités des communes de la Champagne aura lieu le mardi 7 mars.

Enfin, pour information, le couple de requérants habitant Cartigny fait actuellement un stage, respectivement au MAC et au service de la voirie et des espaces verts de notre commune.

3. Divers:

La sortie des aînés aura lieu le mercredi 24 mai 2017.

Je vous remercie pour votre attention.

Pour la Commission des Affaires sociales et scolaires
Isabelle Dubouloz